



**Entreprise**

**MARQUES F**

# AVIS DE PASSAGE

Madame, Monsieur,

Dans le but d'assurer la sécurité des ouvrages et des tiers et de maintenir le niveau de qualité de la fourniture électrique attendu par nos clients, Enedis est dans l'obligation d'élaguer les arbres lorsque ceux-ci se développent à proximité des ouvrages de distribution.

L'entreprise **MARQUES F** est chargée de réaliser cette opération pour le compte de l'agence réseau ENEDIS.

En votre absence, cette entreprise s'est présentée sur votre propriété pour vérifier la proximité des végétaux avec les lignes électriques.

Votre présence est nécessaire pour accéder à nos ouvrages et procéder aux travaux d'élagages nécessaires. Nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec le représentant de l'entreprise pour décider d'un commun accord les modalités d'intervention :

**Monsieur MARQUES Fernando**

Entreprise d'élagage mandatée par ENEDIS.

TEL : 06 07 96 99 76

Ou **Monsieur MARQUES Julien** : 06 38 93 21 95

Pour obtenir de plus amples précisions concernant les règles d'élagage, vous pouvez également contacter :

**Monsieur LALOUANI ou Monsieur CHANTEGRAILLE**

**ENEDIS Direction Régionale Sillon Rhodanien**

**Pilote maintenance**

288, rue Dugesclin

69003 Lyon

TEL : 04 72 16 49 66 / 04 72 16 48 15

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.